

PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN DE MURAT-SUR-VÈBRE

Madame, Monsieur,

Le parc éolien de Murat a été mis en service en octobre 2007 et nous étudions la possibilité de remplacer les éoliennes actuelles par de nouveaux modèles plus récents.

Ce projet est porté par la société ERG, producteur européen d'énergies renouvelables basé en Italie opérant avec succès dans le secteur énergétique depuis 80 ans. Ces dernières années, ERG a achevé une transformation radicale de son activité en devenant le principal opérateur indépendant d'électricité renouvelable en alimentant à partir d'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique et thermoélectrique à faible impact environnemental l'équivalent de la consommation de 2,9 millions de foyers en 2018.

Propriétaire exploitant de 360 MW en France, la société ERG est présente sur toute la vie d'un parc éolien, de l'identification du site jusqu'au démantèlement / renouvellement du parc, en passant par la maintenance.

Les premières discussions concernant ce projet ont été initiées en fin 2018, avec les élus locaux puis avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles. Les études environnementales ont été lancées début 2019 et nous lanceront prochainement les études paysagères, acoustiques, et de vent.

Ainsi un mât de mesures de vent sera installé en l'été 2019. Son emplacement est déterminé par plusieurs contraintes (altitude, éloignement des éoliennes pour éviter les perturbations...).

D'une hauteur de 102 mètres, il sera muni d'anémomètres pour mesurer la vitesse des vents, de girouettes pour déterminer la direction des vents, d'un thermomètre et d'un baromètre pour mesurer les caractéristiques de l'air.

À travers cette lettre d'information nous souhaitons vous tenir informé de l'avancement de ce projet et vous inviter à la **permanence publique du mercredi 19 juin 2019 entre 17h00 et 20h00 à la Salle Panel** - 35 Rue de la Salle des Fêtes - Murat-sur-Vèbre.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet, et nous vous souhaitons une très bonne lecture !

Laurent Kientzel
Responsable de développement

Nino Tritto
Chef de projets



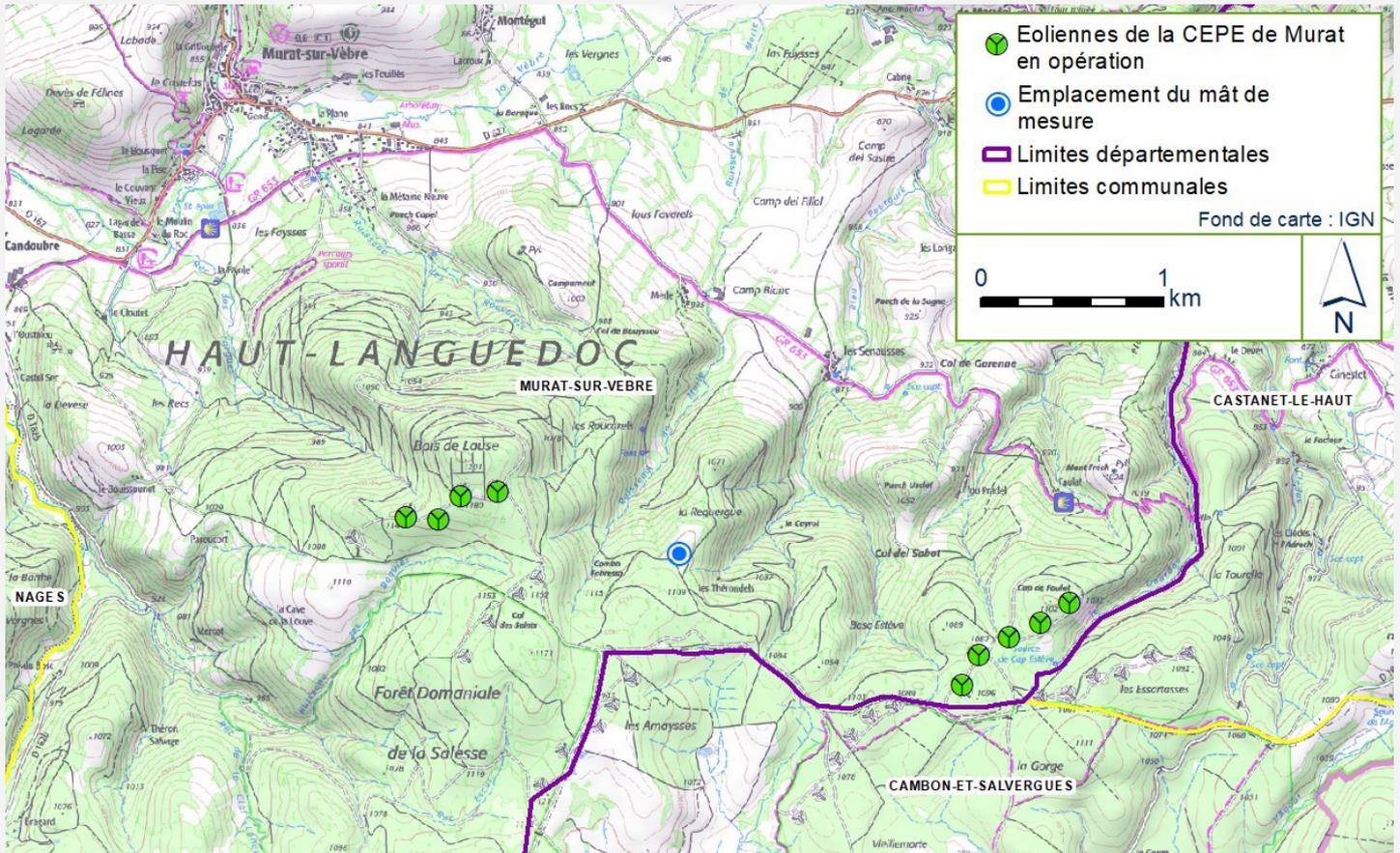
LE REPOWERING DU PARC EOLIEN DE MURAT-SUR-VÈBRE

Qu'est-ce que le repowering ?

Le repowering correspond au remplacement intégral des éoliennes. Il faut savoir que la durée de vie d'un parc éolien est comprise entre 20 et 30 ans. Une période durant laquelle les technologies progressent. Cette opération permet de remplacer d'anciennes éoliennes par des modèles plus performants.

Selon l'association WindEurope, la moitié des parcs existants en 2016 dans l'Union européenne arriveront en fin de vie entre 2020 et 2030.

Carte du parc éolien de MURAT-SUR-VÈBRE :



Quelques chiffres sur le renouvellement du parc éolien de la CEPE de Murat

Le parc éolien de la CEPE de Murat comporte actuellement

9 éoliennes

sur la commune de Murat-sur-Vèbre. Son renouvellement prévoit l'installation du même nombre de machines.



Après le remplacement des machines, le parc permettra d'alimenter en électricité environ

35 000 habitants

contre 15 100 habitants avec le parc éolien actuel.



Le repowering du parc éolien de Murat permettra d'éviter environ

19 000 tonnes

de Co₂ chaque année



Le mât de mesure de vent :

À quoi sert un mât de mesure ?

Le mât est une véritable station météorologique : il mesure avec une très grande précision le potentiel de vent. Il enregistre sa vitesse, sa direction, ainsi que le taux d'humidité dans l'air et la température à chaque instant. Cette campagne de mesure durera au moins un an.

Comment les données sont-elles collectées et utilisées ?

Un panneau solaire alimente toutes les installations du mât de mesure et un enregistreur collecte les données. Ces résultats (vitesse et direction des vents, température, humidité) sont transmis par satellite puis analysés par un bureau d'étude. Ils seront corrélés aux données des stations Météo France les plus proches pour orienter les choix d'implantation et le gabarit des éoliennes, et pour évaluer précisément la production d'électricité.

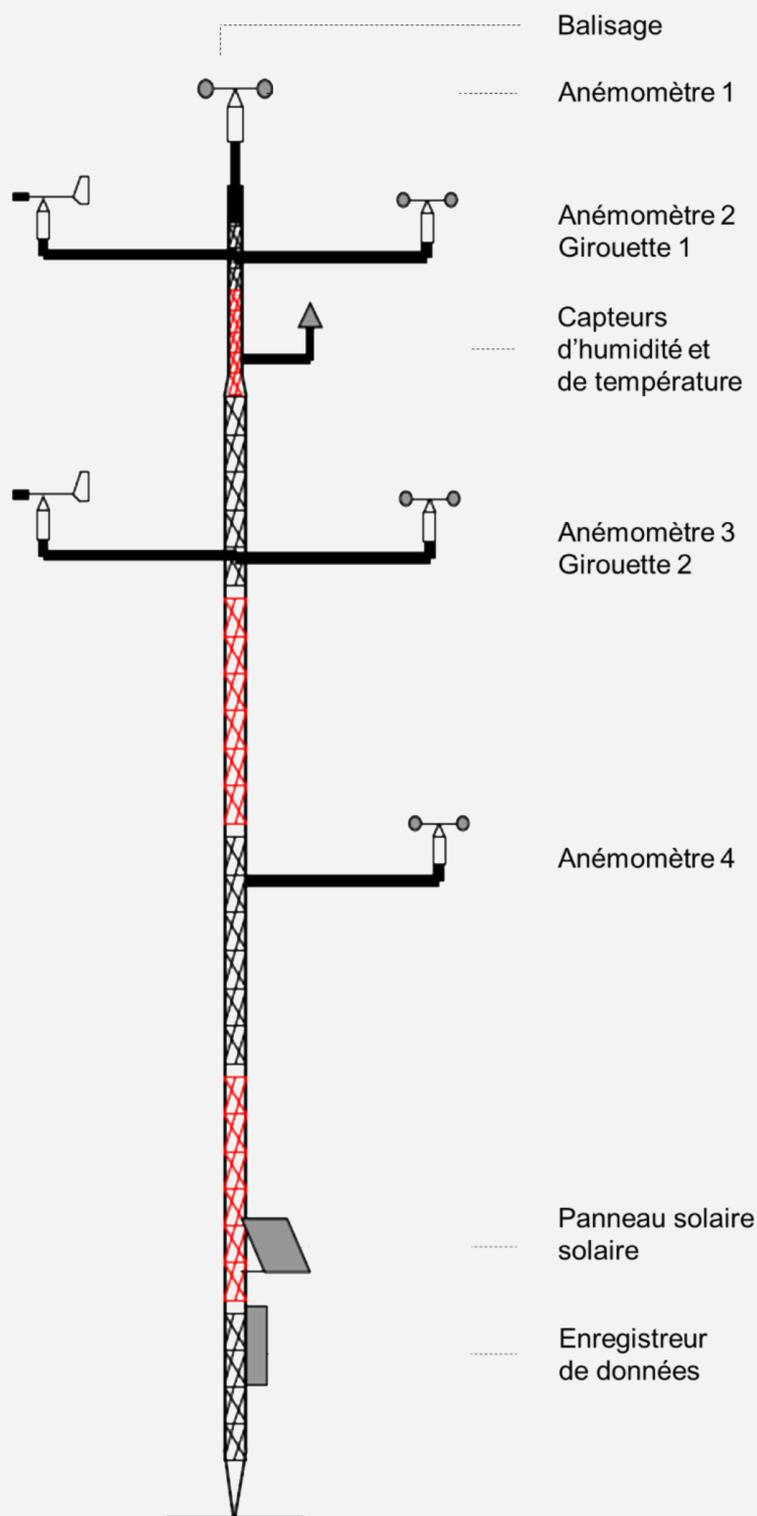
Où sera localisé le mât de mesure ?

Le mât sera disposé en position centrale du parc éolien de CEPE de Murat. Afin d'avoir une mesure optimale du vent nous devons installer le mât :

- sur un point comparable à la zone d'implantation (altitude et exposition au vent)
- À bonne distance des éoliennes pour éviter les perturbations.

Afin de respecter l'ensemble de ces contraintes le mât de mesure sera installé sur au lieu dit:

La Reguergue



Les anémomètres mesurent la vitesse du vent



Les girouettes analysent la direction du vent

QUI PREND EN CHARGE LE DÉMANTÈLEMENT DU PARC ?

C'est la société ERG qui est légalement tenu de démonter les éoliennes et de restituer le site dans son état initial à la fin d'exploitation du parc. Pour garantir le respect de cette obligation, la société d'exploitation doit constituer une garantie financière de 50 000 € par éolienne lors de l'ouverture du chantier de construction du parc éolien. Cette garantie est réévaluée à la hausse chaque année selon un indice basé sur l'évaluation du coût de la vie et prise auprès d'organismes bancaires ou d'assurance.

(Source : Observatoire de l'éolien 2018)

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EST INTERMITTENTE, COMMENT L'ANTICIPER ?

D'un point de vue national l'énergie éolienne ne varie pas brusquement. Une production décentralisée permet de capter 48 heures à l'avance différents régimes de vents et ainsi ne pas être soumis à des variations brutales de production. RTE est capable d'anticiper la production et ainsi d'ajuster ses différents moyens de production. L'éolien, comme toutes les énergies renouvelables, est prioritaire sur le réseau, ce qui permet, en association avec les autres types d'énergies renouvelables, de compenser l'utilisation d'énergies fossiles.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS :



PERMANENCE D'INFORMATION

Venez nous rencontrer lors de la permanence
publique

Le mercredi 19 juin entre 17h00 et 20h00
à la salle Panel, 35 Rue de la Salle des Fêtes
Murat-Sur-Vèbre

Cette permanence est l'occasion de pouvoir
échanger individuellement avec le porteur du

Si vous ne pouvez pas participer à ce moment d'échange, n'hésitez pas à envoyer vos questions à
Laurent Kientzel par email: lkientzel@erg.eu